



Separation , et mode de garde des enfants

Par **mars321**, le **27/12/2009** à **18:43**

Bonjour, mon ex et moi sommes séparé depuis 6 mois , suite a une depression puis une entrée en clinique psychiatrique . Etant encore tres fatigué mon ex compagne vit chez sa mere sur Lyon. Je vis avec nos 2 enfants, une petite fille de 4 ans et un petit garçon de 2 ans dans le sud de la Drome.
Je voudrais connaître mes droits sur les enfants , si leur mère ou mon ex belle-famille voulait récupérer la garde, en sachant qu'aucune garde n'a été clarifiée juridiquement, mise à part la régularisation des dossiers CAF et Paje à mon nom uniquement.
Et je pense partir 15 jours en vacances à l'étranger, j'aurais bien aimé demander à leur mère de les garder, mais vu l'état de fatigue physique et psychique que j'ai pu remarquer pendant les jours de fête que nous avons passés en famille, je pense les faire garder pendant mon absence à mes parents.
Peut-elle venir les récupérer chez mes parents pendant mon absence? Et peut-elle s'en servir contre moi (abandon ,.....) si le cas échéant venait à passer devant un juge?
merci d'avance pour toutes vos réponses

Par **Marion2**, le **27/12/2009** à **18:53**

Bonsoir,
Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur la garde des enfants ainsi que sur le droit de visite et d'hébergement.
A priori vous n'êtes pas marié, donc un avocat n'est pas nécessaire.
Cordialement.